

ATTENTION DANGERS

ATTENTION DANGERS
n°1 du 23/01/2009

**Vous habitez à moins de 300 m de l'église du Bon Pasteur ?
Alors lisez. Informations diffusées par le collectif
«Non aux antennes téléphoniques de l'église du Bon Pasteur»**

Pas 1 mais 5 antennes !

Attention dangerS pourra-t-on bientôt lire sur les murs de l'église. Ce n'est pas 1 mais 5 antennes ou plus exactement 3 antennes relais et 2 répéteurs, ces derniers dirigeant des faisceaux de plusieurs dizaines de giga hertz ! Les conséquences d'une telle implantation dans un milieu urbain dense ? Difficile à prévoir et nous ne voulons pas en faire l'expérience ! Non seulement ces faisceaux sont extrêmement puissants mais en plus toutes les structures métalliques avoisinantes sont susceptibles d'amplifier (réémetteurs passifs) et de dérouter en tout sens tous ce qui sera émis depuis le clocher. Ne pas agir, c'est confier aux opérateurs notre santé !

Le risque sanitaire supposé des ondes électromagnétiques pulsées émises par :

antenne relais, portable, micro-onde, wifi, portable d'intérieur DCT.

D'après les études les plus récentes et les plus alarmantes :

Echauffement du cerveau,

Maux de tête,

Saignements de nez,

Perturbation et baisse du système immunitaire,

Trouble du sommeil,

Fatigue générale,

Altération de certaines capacités cognitives,

Augmentation de la pression artérielle,

Perturbations de la fréquence cardiaque,

Atténuation de la perméabilité de la barrière hémato-encéphalique,

Risque de leucémie,

Risque accru de tumeurs ou de cancers du cerveau,

Rupture de brins d'ADN,

Risque de développement de la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson.

Electro-hypersensibilité,

Les enfants, en raison de leur système nerveux en développement et de leur plus grande capacité d'absorption d'énergie dans les tissus de la tête apparaissent comme plus vulnérables. Bien entendu les opérateurs ne reconnaissent pas la véracité de ces études. Ils les réfutent à partir de données issues d'études produites en 1999.

La communauté scientifique est très partagée et en l'absence de certitude nous ne souhaitons prendre aucun risque quant à notre santé et celles de nos enfants.

La législation doit évoluer

Voici ce que demandait la dernière proposition de loi relative à l'implantation des antennes relais en date du 27/02/2008 et qui a été repoussée. Extraits :

"Il est interdit d'installer des équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication, ou par les installations radioélectriques, à moins de trois cents mètres d'un bâtiment d'habitation ou d'un établissement sensible... Le niveau maximal d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par ces équipements est fixé à 0,6 volt par mètre et leur installation est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire..."

Plus de 300 signatures, une large adhésion emportée par la lettre pétition

La lettre pétition par laquelle nous voulions faire savoir au Maire du 1er arrondissement, Madame Nathalie Perrin-Gilbert et au Docteur Ritter, responsable du service écologie urbaine de la Ville de Lyon, notre opposition à l'implantation d'une antenne relais dans le clocher de l'église du Bon Pasteur a été signée par la quasi-totalité des personnes rencontrées. Soit plus de 300 foyers et parents d'élèves scolarisés à l'école des Tables Claudiennes. Cependant seuls les plus proches riverains de l'église ont pu participer à cette action compte tenu du délai dont nous disposions,



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Prochaines réunions les 31 janvier et 28 février, et actions à venir :

La réunion passée du 17/12/2008 nous a permis de rencontrer des représentants d'associations et d'autres collectifs. Des actions sont envisageables et tous nous ont encouragés à persévérer.

Nous devons continuer à nous mobiliser et à être toujours plus nombreux, les compétences et les disponibilités de chacun sont précieuses.

Nous avons décidé de faire parvenir un courrier à : M. Buna, Mme Roy, au prêtre de la paroisse, Père Durand et à l'archevêque de Lyon, Mgr Barbarin. D'informer plus largement la presse. De réfléchir à des actions plus spectaculaires telles qu'une opposition aux travaux en faisant obstacle physiquement et pacifiquement et ce devant les médias.

Votre venue est importante !

**Prochaines réunions
le samedi 31 janvier 10 heure
le samedi 28 février 10 heure
Maison de l'éducation
21 rue des Tables Claudiennes.
Tenez-vous informé en envoyant un mail à :
collectifbonpasteur@yahoo.fr**

Des sites d'information :
www.robindestoits.org
www.next-up.org

moins d'une semaine, pour que cette lettre parvienne à ses destinataires avant le terme de l'instruction par les services de la ville de la déclaration préalable établie par l'opérateur SFR.

Que penser de nos élus ?

Aucune réponse de la part du service administratif de la ville. Par contre à l'initiative de Madame le Maire nous avons rencontré son Directeur de Cabinet. Ce dernier nous a informés que Madame le Maire du 1er s'était opposé à cette implantation en émettant un avis défavorable dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable et qu'en l'état la décision revenait au Maire de la Ville de Lyon et à ses adjoints. La consultation du dossier d'instruction confirme ses propos : par un courrier adressé à M. Collomb, **M. Gilles Buna**, adjoint délégué à l'Aménagement et la Qualité de la Ville, l'informe de l'avis défavorable émis par le Maire du 1er et précise qu'en l'absence de décision explicite de la part de la Ville, l'autorisation sera tacitement accordée le 21 décembre 2008. Ainsi, depuis le 21 décembre en l'absence d'opposition de la part de M. Collomb et de ses adjoints directement concernés par cette implantation à savoir, M. Gilles Buna, Aménagement et Qualité de la ville et Madame **Mireille Roy**, Ecologie urbaine et Qualité de l'environnement, l'opérateur SFR peut afficher sa déclaration de travaux sur l'église puis entreprendre après les deux mois qui suivent, l'implantation de l'antenne.

Aussi que devons-nous penser de l'action de M. Gilles Buna et Mme Mireille Roy, tous deux élus vert ? Si l'enjeu n'était pas si important, nous pourrions plaisanter et dire à M. Buna, ex-maire du 1er que son inaction concernant cette implantation nous apprend que la « proximité » supposée d'un élu s'évalue à l'aune des centaines de mètres qui nous séparent de lui. Ailleurs, les verts et pas seulement agissent pour faire évoluer la législation en vigueur parfois même en usant d'artifices réglementaires afin que le législateur perçoive l'inquiétude grandissante des citoyens à l'égard de la grande liberté dont jouissent les opérateurs pour mettre en oeuvre leurs technologies. On peut parler alors de courage politique ! Notre lettre pétition rappelait notamment le résultat de l'action des verts à la Ville de Paris qui a permis de limiter le seuil d'exposition des populations. Récemment la ville de Lyon par une campagne d'affichage informait des méfaits de l'usage du portable chez les enfants de moins de 12 ans.

A cette occasion, Mme Roy a déclaré auprès de la presse qu'un comité de pilotage a été créé pour réviser la charte de téléphonie portable, notamment afin d'obtenir l'abaissement des seuils des antennes à 1V/M qui sont actuellement fixés à 41(GSM) et 61 V/M(UMTS). Quelques jours plus tard, la presse rapportait également qu'elle agissait pour un éloignement des antennes des abords des écoles. Sont concernées les écoles Aveyron, Lamartine, etc. Or l'école des Tables Claudiennes est à moins de 100 mètres de la future implantation. Plus que relever les contradictions, ce que nous souhaitons c'est un traitement équitable.

Notre opposition à cette implantation ne peut donner que plus de poids aux propos de Mme Roy dans ses négociations avec les opérateurs. Encore faudrait-il que nos élus nous entendent et stoppent cette implantation. Ils en ont le pouvoir car l'église appartient à la ville. Aussi nous devons continuer à nous mobiliser pour nous faire entendre davantage et il est encore temps car la convention d'occupation du lieu entre la ville et l'opérateur n'est pas signée.

Des élus qui s'engagent ?

Saint-Fons, Madame Demontes, Sénatrice-Maire de la commune s'oppose à l'installation d'une antenne relais, le 25 01 2009.

Barbieux, le conseil municipal a voté un moratoire sur l'implantation des antennes relais. Journal Nord éclair, le 24 12 2008.

"Le maire UMP de **Versailles** refuse l'implantation des antennes nécessaires aux téléphones et à l'Internet mobiles, au nom du « principe de précaution ». Journal Le Parisien, le 22 12 2008.

Bavinchove, Le maire a pris un arrêté s'opposant à l'implantation d'un relais téléphonique. Journal Voix du Nord, le 20 12 2008.

Sassenage, le Maire prend un arrêté suspendant les travaux d'implantation afin d'éviter des troubles de l'ordre public. Journal Le Dauphiné, le 17 12 2008.

La ville de **Valence** interdit les antennes relais dans un rayon de 100 m des écoles. Le 15 12 2008.

Colomier, le Maire interdit l'implantation d'un pylône SFR. Journal La Dépêche du midi, le 14 12 2008.

Loos, le conseil municipal rejette l'implantation d'une antenne sur le clocher de l'église. Le 23 11 2008.

Tourcoing suspend l'implantation d'antennes pour un an. Journal La Voix du Nord, le 14 11 2008.

Dijon, Deux conseils d'école et un élu vert mettent fin à un projet d'implantation à moins de 100 m d'une école. Journal Le bien public, le 3 11 2008, etc.

Religion et pornographie : choquant !

L'église du Bon Pasteur est désacralisée, c'est-à-dire qu'elle n'est plus pour lors un lieu de culte. Par contre, elle n'est pas désaffectée et reste placée sous l'autorité religieuse du prêtre de la paroisse des pentes qui n'a pas été informé par la Ville de Lyon.

Or l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile relève d'une activité d'une entreprise commerciale et qui plus est la nature des informations transitant par ces antennes pourrait être contraire aux discours ou enseignements culturels.

La Conférence des évêques de France est claire : « Les églises ont été construites pour le culte et ne peuvent être utilisées à d'autres fins. »

Lorsque l'on sait que cette implantation participe à un renforcement du réseau pour proposer des services qui rencontrent peu de succès, à savoir la télévision sur téléphone et qu'en plus ses utilisateurs visionnent essentiellement des vidéos à caractère pornographique il y a de quoi être choqué !

Le clocher peut-il être un diffuseur de vidéo à caractère pornographique dont les bénéfices de la location reviendraient à la ville ? Est-ce que l'Eglise catholique laissera faire ?



Panneaux que l'on trouve sur les installations